



Fresnes le 26 avril 2020.

REFLEXIONS ET PROPOSITIONS AUTOUR DU DE-CONFINEMENT

Si manifestement personne ne pouvait présager la rapide évolution du virus et ses conséquences sur nos établissements, nous savons, à l'inverse, et depuis déjà plus de 10 jours, qu'un dé-confinement progressif est annoncé par le Président de la République à compter du 11 mai.

Cette annonce a le mérite de ne prendre personne au dépourvu et notre expérience collective, acquise sur la prévention de l'épidémie, doit nous permettre d'anticiper au mieux cette échéance. La démarche s'inscrira nécessairement dans la progressivité, sans doute en marquant des temps d'arrêt et d'observation. Un séquençage du processus de dé-confinement de nos établissements pourrait alors s'imposer. Ce phasage est attendu par les personnels, les autorités, les partenaires et bien évidemment la population pénale. Il s'inscrit aussi pleinement dans le double objectif du contrôle de la maladie et du développement immunitaire de la population.

C'est dans cette dynamique que **FO Direction** souhaite partager les pistes de travail que plusieurs collègues ont souhaité mettre en commun de leur propre initiative. Nous remercions chaleureusement ces Directeurs des Services Pénitentiaires pour leur contribution solidaire qui participera à la réussite de tous.




En prélude à la sortie du confinement, il est nécessaire de prendre conscience du retard accumulé dans les tribunaux et le risque de suractivité pour les établissements au redémarrage de l'activité judiciaire dans un contexte où la prévention de l'épidémie doit continuer à nous mobiliser.

Ces dernières semaines, l'action des services pénitentiaires s'est focalisée sur l'équilibre des détentions, la santé des personnels et des personnes détenues. Celle-ci a été facilitée par la réduction de l'activité judiciaire et les mesures exceptionnelles de l'ordonnance de procédure pénale du 25 mars. Mais, dans la perspective d'une reprise progressive, la poursuite des mesures de prophylaxie adaptées au contexte actuel pourrait être mise en difficulté. Nous devons l'anticiper localement et nous adapter sans attendre.

Parmi les sujets sensibles, la réouverture des parloirs doit faire l'objet de toute notre attention dans des délais très contraints. Quelle que soit la stratégie de dé-confinement décidée par le Premier Ministre, il nous semble difficile d'imaginer que la population pénale continue à ne pas recevoir de visites alors qu'à l'extérieur nous recommencerons à circuler plus ou moins librement. Si tel devait être le cas, nous serions inévitablement confrontés à des réactions violentes. Il convient donc d'anticiper cette réouverture au plus tôt en permettant la réalisation des visites dans des conditions sanitaires satisfaisantes.

Syndicat National Pénitentiaire - Force Ouvrière Direction

3 avenue de la Division Leclerc - 94260 FRESNES
syndicat@directeurs-penitentiaires.fr
Contact : snp-fo-direction@orange.fr

 www.directeurs-penitentiaires.fr
 [Directeurs.Services.Penitentiaires](https://www.facebook.com/Directeurs.Services.Penitentiaires)
 [@Directeurprison](https://twitter.com/Directeurprison)

Pour ce faire, plusieurs pistes ont été évoquées au sein de la communauté des DSP, même si, d'ores et déjà nous pouvons déduire de ces réflexions qu'il ne sera sans doute pas possible d'adopter partout une solution identique.

→ **Dès lors, la mise en place de plans de dé-confinement, structure par structure, et validés par les DISP, apparaît comme une réponse adaptée :**




- Un consensus existe sur la nécessité de limiter le nombre de parloirs hebdomadaires pour chaque détenu, de restreindre le nombre de visiteurs par box et d'exclure du dispositif les personnes immunodéprimées, quitte à envisager ensuite sur chacun de ces points une montée en charge progressive.
- La réalisation de tests rapides avant l'entrée à l'établissement est une solution à étudier malgré leur fiabilité relative. Si cela suppose des stocks suffisants, il est indispensable de continuer, « *quoi qu'il en coûte* », à identifier la prison comme un lieu prioritaire d'action eu égard la densité humaine de nos établissements. La présentation d'un test négatif par les familles peut constituer une alternative qui fait supporter la charge de la réalisation du test au visiteur. A ce titre, le caractère intrusif de la démarche, qui pourrait être opposé, doit pouvoir s'effacer devant l'enjeu sanitaire. Enfin, la prise de température systématique par un thermomètre laser, semble constituer une solution complémentaire simple à mettre en œuvre et peu coûteuse bien que sa pertinence sur le plan prophylactique soit, elle aussi, limitée.
- L'utilisation de masques et de gel hydroalcoolique par les visiteurs et les personnes détenues constitue une mesure de prévention efficace si elle est bien respectée. Mais après deux mois sans visite, le contact humain entre visiteurs et visités sera nécessairement recherché, sans compter les tentatives d'introduction d'objets. C'est pourquoi, il a été proposé la pose de dispositifs de séparation temporaires lorsque les locaux le permettent (type hygiaphone / plexiglas). Cette solution suppose un coût de réalisation pour les établissements ainsi que des délais de déploiement liés à l'approvisionnement en plexiglas, de nombreux commerces ayant déjà recours à ces dispositifs. Bien entendu, cette alternative peut être mal accueillie par la population pénale qui peut l'analyser comme une sanction. Pour autant, présentée comme une mesure sanitaire protectrice, elle paraît acceptable. Reste qu'elle n'est réalisable que dans les établissements dotés de box.
La pose de dispositif de séparation semble préférable à l'utilisation de moyens techniques tels que la visioconférence dans la mesure où, si l'administration venait à recourir à de tels dispositifs pour organiser les visites, il pourrait lui être reproché de ne pas l'avoir fait plus tôt.
- Enfin, la désinfection des box parloirs ou des tables, de même que l'utilisation des locaux favorisant l'espacement des individus constituent bien entendu des évidences incontournables.

La reprise des activités en détention apparaît moins problématique dès lors que les intervenants disposeront de moyens de protection tels que des masques et du gel hydroalcoolique et que les activités pourront être organisées dans le respect des règles de distanciation sociale, avec une gestion disciplinée des flux et des personnes.

Il sera nécessaire d'adapter, en lien avec l'éducation nationale, le nombre de détenus présents en même temps en salle de cours. De même, l'organisation du travail aux ateliers de production supposera des aménagements, du matériel de protection individuel et des productions monotâches, sans partage d'outils.

Syndicat National Pénitentiaire - Force Ouvrière Direction

3 avenue de la Division Leclerc - 94260 FRESNES
syndicat@directeurs-penitentiaires.fr
Contact : snp-fo-direction@orange.fr

 www.directeurs-penitentiaires.fr
 [Directeurs.Services.Penitentiaires](https://www.facebook.com/Directeurs.Services.Penitentiaires)
 [@Directeurprison](https://twitter.com/Directeurprison)

Alors qu'à l'extérieur de nos établissements, les masques seront prochainement à disposition partout dans le commerce, il est temps de compléter les dispositifs de protection de nos agents en contact avec des publics malades (visières de protection, sur-blouses,...) et développer les campagnes de tests au delà des malades symptomatiques.

Par ailleurs, la possibilité de proposer des masques en cantine aux personnes détenues doit être questionnée car elle permet d'anticiper une reprise plus globale des activités. Bien entendu, afin que leur utilisation ne soit pas détournée de leur objectif de prophylaxie (masquer son visage lors d'incidents en cour de promenade, par exemple), il faudrait concevoir un modèle adapté et en limiter l'utilisation à des temps d'activité encadrés où le respect des règles de distanciation sociale ne peut être correctement assuré.

Voici donc quelques réflexions et propositions, sans doute sommaires, qui en appelleront d'autres, mais qui inscrivent sans attendre notre action dans l'anticipation.

Comme l'a indiqué le Président de la République lors de son allocution du 13 avril, *le temps du confinement doit également servir à préparer le temps du dé-confinement.*

L'expérience de terrain, l'expertise de cadre, la connaissance des problématiques concrètes tout comme la finesse des modalités de conception et d'organisation, permettent aux DSP d'aborder cette crise avec pragmatisme. Il n'est plus question d'accepter de servir des discours intenable soutenus par une pénurie de moyens. Il nous faut collectivement faire preuve de créativité et notre administration doit s'efforcer de soutenir les initiatives audacieuses de ses cadres.

Ces dernières semaines nous ont appris que le succès de notre adaptation, face à un enjeu sans précédent et vital, repose essentiellement sur notre initiative de terrain et le partage de solutions entre directeurs performants parce que solidaires et inventifs.

FO Direction continue à prendre part à cet exercice d'accompagnement des collègues en facilitant le développement de cette intelligence collective qui nous permet d'avancer et de remplir à bien nos missions.

Ces missions, ces responsabilités, nous devons les assumer sans attendre.

C'est pourquoi, nous agissons, nous proposons.

Le Bureau National

Syndicat National Pénitentiaire - Force Ouvrière Direction

3 avenue de la Division Leclerc - 94260 FRESNES
syndicat@directeurs-penitentiaires.fr
Contact : snp-fo-direction@orange.fr



www.directeurs-penitentiaires.fr
Directeurs.Services.Penitentiaires
@Directeurprison